



Comité économique et social européen

Session plénière de la Convention Européenne

Bruxelles, les 6 et 7 février 2003

Intervention de

M. Roger BRIESCH

Président du Comité Économique et Social Européen

Seul le texte prononcé fait foi
Check Against Delivery

Monsieur le Président,

.../...

Le Comité économique et social européen organise régulièrement, en coopération avec le Vice-président Jean-Luc DEHAENE, des rencontres d'information et de dialogue avec les organisations et réseaux européens de la société civile et avec la participation des partenaires sociaux sur les travaux de la Convention. Lors de la 6ème rencontre, qui s'est tenue avant-hier, le 4 février, les représentants d'une centaine de ces organisations et réseaux ont largement débattu du rapport final du groupe de travail "Europe sociale" en présence de son président, M. Giorgos KATIFORIS, ainsi que de Mme Pervenche BERÈS et de M. Andrew DUFF.

Permettez-moi de vous faire part de quelques points saillants de ce débat.

Les participants - et je me joins à eux - ont, d'une manière générale, exprimé leur satisfaction à l'égard des conclusions du rapport de M. Katiforis, et ils ont surtout manifesté leur large accord sur les valeurs de l'Union, ainsi que sur les objectifs sociaux qui devraient lui être assignés. Cependant, il semblerait opportun de faire une référence explicite à l'éradication de la grande pauvreté dans la mesure où un tel objectif est lié aux valeurs essentielles que l'Union doit promouvoir: dignité humaine, justice sociale, solidarité et égalité.

L'expression a été unanime en ce qui concerne les compétences de l'Union au-delà des seuls domaines qui concernent le fonctionnement du marché intérieur ou qui ont un fort impact transfrontalier. Une telle extension de compétences devrait être étroitement liée à la concrétisation des droits sociaux contenus dans la Charte des droits fondamentaux et en référence aux valeurs et objectifs sociaux de l'Union.

Les organisations de la société civile ont également insisté sur la nécessité de doter l'Union des instruments nécessaires à l'exercice de ses compétences dans le domaine social et, dans ce but, ont manifesté leur plein soutien à une extension du vote à la majorité qualifiée, condition indispensable pour assurer un équilibre dans la poursuite des objectifs économiques et sociaux de l'Union.

La grande satisfaction qui s'est exprimée sur le rapport a été nuancée par les représentants de ces organisations qui ont regretté l'insuffisance d'attention portée à la problématique de la démocratie participative et du Dialogue Civil, indispensable pour favoriser le développement de la vie démocratique de l'Union et en particulier la réalisation des objectifs sociaux de l'Union, au sens large du terme. Ils ont réitéré leur demande que le dialogue civil trouve un ancrage dans le traité constitutionnel (y compris les partenaires sociaux) garantissant ainsi l'implication effective des organisations de la société civile dans le processus de formation des politiques et de préparation des décisions. Ils ont également exprimé leur ferme appui au CESE en tant qu'enceinte de ce dialogue civil.

.../...

Le rapport du groupe de travail 'Europe sociale' exprime de manière insuffisante l'importance de la consultation de la société civile, bien qu'on en ait parlé à plusieurs reprises dans ce groupe de travail, notamment lors de la réunion du 27 janvier, ainsi que dans les contributions écrites.

Le Président Katiforis a bien voulu corriger son rapport en le présentant cet après-midi à la plénière et je l'en remercie vivement. Mais je souhaiterais que cette correction soit actée dans un corrigendum au rapport.

Monsieur le Président,

Pour être fidèle aux objectifs de rapprocher les citoyens de l'Europe et de créer un climat de confiance, il faut inclure dans la Constitution des dispositions concernant le dialogue civil, c'est à dire une procédure d'information, d'audition et de consultation permettant aux organisations représentatives à caractère économique, sociale, culturelle et civique de la société civile d'être impliquées dans le processus de formation et de mise en oeuvre des politiques communautaires.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'insérer dans le traité constitutionnel une disposition établissant le CESE comme enceinte du dialogue civil. En tant qu'assemblée réunissant des représentants des employeurs, des syndicats et des principales autres catégories économiques, sociales et civiques, le CESE dispose des structures et de l'expérience nécessaires à l'exercice de cette fonction.

Il convient, et nous nous sommes clairement exprimés à ce sujet, de faire la distinction entre le dialogue civil, dont les conditions doivent être définies par cette Convention, et le dialogue social qui dispose déjà d'une reconnaissance institutionnelle.

Dans ce contexte j'attire l'attention de la Convention sur les propositions de rédaction des articles 23 et 34 de l'avant-projet de traité constitutionnel que les observateurs du Comité ont transmis à la Convention en décembre dernier; ces propositions traduisent concrètement mes propos.

Monsieur le Président, chers membres de la Convention,

Il convient de prévoir dans le nouveau traité constitutionnel des dispositions adéquates qui permettront au Comité économique et social européen d'exercer encore mieux sa fonction consultative à l'avenir.

.../...

Je vous rappelle que la consultation de représentants compétents et informés des groupes concernés par la législation et les politiques est un excellent moyen d'optimiser la légitimité démocratique des institutions de notre Union, de renforcer leur crédibilité, d'améliorer leur transparence et d'accroître leur efficacité. Cela est bénéfique pour la légitimité de tout le système politique de l'Union et entre certainement dans le cadre des objectifs de cette Convention.
